



La Problématique des Enfants de la Rue au Maroc : Analyse de la situation

Ampleur et formes du phénomène des “enfants de la rue”

Le terme “**enfants de la rue**” s’applique aux enfants qui vivent dans la rue, et qui ne reçoivent d’aide et ne profitent de la protection de leurs familles.

Cependant, il est important de noter que tous les enfants de la rue ne sont pas candidats à l’émigration clandestine. D’un autre côté, les mineurs qui ont été expulsés d’Europe vivent dans les ports du nord, en attendant une éventuelle opportunité de départ. Ils finissent par devenir des “enfants de la rue”.

En 1999, le Secrétariat marocain pour les Enfants, les Femmes et la Famille a conduit en partenariat avec les autorités locales, une étude préliminaire dans la majorité des grandes et moyennes villes du pays. L’étude qui a recensé entre 14 000 et 16 000 enfants de la rue a démontré combien il est difficile d’avoir une représentation exacte du phénomène, compte tenu de l’extrême mobilité de ces enfants qui vivent et se promènent dans la rue. Le chiffre officiel les estime actuellement entre 10 000 et 30 000, répartis comme suit:

- Marrakech : 606
- Safi: 2322
- El Jadida: 504
- Beni Mellal: 1686
- Tanger / Assila: 490
- Tetouan: 60
- Fes: 1700
- Mekhnès : 1412
- Casablanca: 5430

L’invasion des rues par les enfants est le résultat de plusieurs facteurs:

- **les facteurs socioéconomiques:** la pauvreté, l’exode rural, l’urbanisation incontrôlée, le chaumage, la déscolarisation l’exploitation des enfants à des fins économiques.
- **les facteurs familiaux:** les familles mono parentales (divorces, mères célibataires), les violences domestiques, la démission des parents face à leurs responsabilités, le manque d’affection.

Les rues sont devenues une alternative pour ces enfants car, elles leur procurent la liberté, l’autonomie économique dans l’informel, la solidarité dans le groupe et un clan.

Les enfants de la rue ne sont pas un groupe homogène. Un nombre de typologies du rue a été identifié : les résidents permanents qui vivent dans la rue depuis des années ; les enfants travailleurs (vendeurs

ambulants, laveurs de véhicules, chargeurs dans les ports, réparateurs de chaussures, etc.) ; les enfants exploités sexuellement (prostitution) ; les mendiants ; ceux qui veulent émigrer clandestinement ou ont été refoulés et attendent une autre opportunité de départ pour l’Europe ; les agresseurs et voleurs ; les fugueurs ; les enfants travaillant dans les domiciles, qui échappent à la violence des employeurs.

Leurs âges varient entre 6 et 25 ans. La plus part d’entre eux sont des préadolescents (11-14 ans). On note une augmentation perceptible de filles dans les rues (48% de filles, contre 52% de garçons selon BAYTI, une ONG marocaine impliquée dans la protection, la réhabilitation et la réinsertion des enfants de la rue).

La rue a quelque fois des conséquences irréversibles sur ses habitants, en fonction du profil, de l’âge et du temps qu’on y a passé. On remarque à des degrés divers certains comportements à savoir :

Des problèmes Comportementaux:

- la perte passagère de points de repère spatiaux : la notion de temps et de l’espace disparaît graduellement;
- le froid, la famine, la peur des rafles, et un besoin de solidarité deviennent leurs préoccupations essentielles;
- la perte de l’estime de soi, la perte de la confiance en soi, et la non-confiance aux autres ;
- le rejet de toute forme d’encadrement dans une institution;
- l’absence d’affection familiale: ils changent régulièrement de lieux de résidence, vont de villes en villes, en fonction des humeurs et des besoins. Ils ne supportent plus vivre dans un endroit fixe;
- les abus physiques, sexuels et psychologiques deviennent leur mode de vie et dans certains cas, les incitent au crime.
- L’instabilité dans le comportement,
- La délinquance: le vol à la tire et à main armée, les viols. Ces jeunes hommes évoluent souvent dans un cercle vicieux : rue- prison- rue.

La dépendance à l’alcool et à la drogue:

95% absorbent la colle ou un produit amincissant (tshamkir). La consommation des ces substances entraîne des conséquences à des niveaux divers:

- la perte de conscience : ils ne sont plus responsables de leurs actes ;
- le courage : capacité de s’affronter aux autres, de mendier et de supporter les humiliations ;

- les moyens de survie : plus de famine ni de froid et s'enfoncent dans un profond sommeil ;
- évasion : accès à un monde imaginaire de fiction, incohérent et délirant ;
- faiblesse mentale : (effet neurologique lié à l'inhalation de la colle) ;
- comportement : bagarres, automutilation, tentatives de suicide.

Ils deviennent dépendants assez rapidement.

Quelques uns d'entre eux inhalent dix boîtes de colle par jour, et certains jeunes gens consomment d'autres types de drogues : sirops contre la toux, les antidépresseurs, le hachis. En raison du coût élevé de ces produits, ils sont relativement peu nombreux à en prendre. Un grand nombre est dépendant du tabac, mais peu consomment de l'alcool, qui est principalement le domaine de prédilection des jeunes adultes.

A cause des difficiles conditions de vie dans la rue (le manque d'hygiène, la malnutrition, les carences de toutes sortes et la violence), plusieurs jeunes gens éprouvent des problèmes de santé : tuberculose, retard de croissance, infections sexuellement transmissibles.

Analyse des réponses au phénomène

La réponse judiciaire

En 1993, le Maroc a ratifié la Convention des Droits de l'Enfant. Afin d'arrimer les lois nationales aux différentes conventions et protocoles internationaux ratifiés par ce pays, le nouveau code de procédures pénales a été adopté en 2002. Cette révision de la loi a entraîné la réforme et la réorganisation de la justice juvénile. Dans le contexte de cette réforme, une volonté particulière a été placée sur la protection :

- des jeunes délinquants (Articles 512 à 517)
- des jeunes victimes de crimes (Articles 510 à 511)
- les mineurs en conflit avec la loi (Articles 512 à 517)

Les enfants de la rue sont considérés comme en état de difficulté, et dès cet instant ils sont à risque. Selon l'article 513, " Un mineur de 16 ans sera considéré comme en difficulté partout où son intégrité physique, mentale, psychologique, morale ou son éducation sera menacée :

- s'il s'associe avec des délinquants, des personnes de mauvaise réputation ou des personnes ayant des antécédents pénaux ;
- s'il se rebelle contre l'autorité des parents à charge, du conseil de garde familiale, ou de la personne ou institution qui a la responsabilité de sa garde ;
- si régulièrement il fugue du lieu où il est éduqué ou formé ;
- s'il abandonne sa maison ou ne dispose d'aucun abri adéquat".

Le juge pour enfants au tribunal de première instance doit, sur la demande du Procureur de la République, appliquer les mesures suivantes vis-à-vis des mineurs :

- les remettre entre les mains de leurs parents, tuteurs, conseil familial désigné ou toute personne

qui en a la responsabilité pendant la détention préventive ;

- les remettre à une institution publique ou privée compétente ;
- les remettre à un service ou une institution publics spécialisés dans la prise en charge des enfants, ou à un hôpital, et particulièrement là où un traitement est exigé en cas de dépendance de drogue ;
- les remettre à un centre public de formation, une structure de soins, un organe public approprié, ou à une institution agréée ;
- les remettre à une association reconnue par les autorités publiques pour sa compétence en la matière.

Si le juge des enfants estime que l'état de santé de l'enfant, son état psychologique ou son comportement nécessite un examen approfondi, il peut exiger qu'il soit placé dans un centre agréé et reconnu pour une période maximum de trois mois. Ces mesures sont appliquées sous le système d'essai et sous la responsabilité d'un officier nommé.

Le juge des enfants peut à tout moment ordonner la suspension ou la modification des mesures, en accord avec les intérêts de l'enfant. Il prendra ces mesures soit de sa propre initiative, à la demande du Procureur de la République, ou de la personne ou l'institution responsable de sa garde. Si la demande n'a pas été faite par le Procureur de la République, son avis est néanmoins nécessaire dans la prise de décision.

Les mesures prises en respect de la personne du mineur prennent fin à la date prévue et dans tous les cas, quand l'enfant atteint l'âge de 16 ans. Cependant, le juge peut dans des cas exceptionnels décider de les prolonger jusqu'à l'âge de 18 ans, dans l'intérêt de l'enfant.

Le nouveau code de procédure pénale fixe l'âge de responsabilité pénale à 18 ans. Dans le sens pénal du terme, est considérée comme mineure, toute personne âgée de moins de 18 ans. Les mineurs de moins de 12 ans ne sont pas responsables quels que soient les actes posés. Aucune sentence ne peut leur être appliquée. Mais par contre, ne peuvent leur être appliquées que des mesures de protection et de réhabilitation.

Les mineurs sont considérés comme partiellement responsables entre 12 et 16 ans. Des mesures de protection et réhabilitation peuvent être prises en leur égard et dans des cas exceptionnels, des condamnations atténuées peuvent leur être imposées.

La politique publique

Trois ministères ont la charge des problèmes liés au respect des droits de l'enfant: Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité auquel est rattaché le Secrétariat pour la Protection de l'Enfance, de la Famille et des Handicapés; Le Ministère de la Justice et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse.

D'autres départements ministériels sont aussi impliqués parmi lesquels: Le Ministère de l'Intérieur (en charge de la police) qui a remplacé l'escouade de jeunes délinquants par des officiers de police, chargés de la

protection des mineurs; Le Ministère de la Santé, chargé de la prise en charge et de l'évaluation (examens, classification) des enfants victimes de violences; Le Ministère de l'Education, chargé de la scolarisation obligatoire et non formelle, et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui est responsable de la lutte contre le travail des enfants (Inspection du Travail).

Les centres d'accueil publics et les institutions de prise en charge des enfants de la rue sont actuellement gérés par le Secrétariat à la Jeunesse. Seize de ces centres sont éparpillés à travers le Royaume. En Janvier 2002, le Roi Mohammed VI a créé la Fondation Mohammed VI, pour la réhabilitation et la réintégration des adultes et jeunes délinquants. Elle a pour mission de :

- doter les centres des équipements qui leur permettent de mieux venir en aide aux enfants ;
- maîtriser le cycle de prévention, de protection, de réhabilitation et de réintégration des mineurs ;
- mettre en place des méthodes de suivi, de manière à prévenir des récidives et de renforcer la réintégration.

Un décret sur l'ouverture des Centres Sociaux de Protection est en cours de préparation au Secrétariat Général du Gouvernement. Il s'intéresse aux voies et moyens de supervision de ces structures, et traite aussi des normes et standards dans les structures d'accueil, en ce concerne les infrastructures, la capacité, la population cible, la qualité des programmes, le personnel, l'évaluation et le suivi.

Il y a cinq ans, l'Observatoire des Droits de l'Enfant avait mis en place le téléphone vert et le Parlement des Enfants; Dix unités médicales avaient été installées dans les hôpitaux pour les enfants victimes de violence. Un service mobile des urgences médicales pour les sans abris vient juste d'être lancé à Casablanca. Il a pour mission de mener des actions dans la rue, à l'intention des femmes et des enfants. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention des magistrats, des officiers de police et des autres professionnels travaillant en contact avec les enfants, depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Un projet de loi sur le statut des travailleurs sociaux est en cours d'élaboration.

En tenant compte de la promotion et du respect des droits de l'enfant, le Conseil Consultatif pour les Droits de l'Homme a pour tâche de « contrôler de par son initiative ou à la demande d'un tiers, tous les cas de violation des droits de l'homme qui lui sont rapportés, et faire des recommandations nécessaires à l'autorité compétente » (Article 2 décrets royaux le créant). Le Conseil peut par conséquent intervenir chaque fois qu'une violation des droits de l'enfant lui est rapportée.

Les Organisations Non Gouvernementales

Dès 1995, les organisations non gouvernementales avaient lancé des programmes en faveur des enfants de la rue au nombre desquels: les ateliers de rue; "les examens publics de rue"; les centres d'accueil; des programmes d'éducation, de formation et d'aide aux familles, etc. On les trouve dans les villes suivantes: Casablanca, Safi, Mohammedia, Tanger, Tétouan, Fès, Marrakech, Salé, Mekhnès et Essaouira.

Les partenariats entre les ONG publics connaissent une prolifération, avec pour objectif, le renforcement des actions et des synergies. A titre d'exemple, de 1995 à 2005, Bayti, première ONG marocaine à travailler dans les rues de Casablanca, de Mekhnès et d'Essaouira s'est occupée de 17000 enfants.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Toutes les méthodes de prise en charge des enfants de la rue ne prennent pas en compte leur intérêt supérieur. Alors que la législation nationale sur la protection de l'enfance a connu une évolution considérable, sa mise en application est parcellaire et souffre d'un manque:

- en ressources humaines
- d'outil conceptuel (méthodologie, approche, programme)
- de mécanismes rigoureux de suivi et de supervision
- de coordination et de clarification dans les rôles des diverses agences impliquées.

Dr. Najat M'JID
Initiative Nationale pour le Développement Humain, Maroc

MESSAGE DE LA PRESIDENCE

Salutation à tous les anciens et nouveaux membres de l'ISPCAN. À l'occasion du 16^e Congrès de l'ISPCAN qui s'est tenu à York, J'ai eu l'honneur d'être élue à la Présidence de notre organisation. Cet événement a coïncidé avec le lancement de 7^e édition du World Perspective on Child Abuse and Neglect. Cet important document édité

une fois de plus par Deborah Daro, propose une étude sur l'état des systèmes de protection de l'enfance, les politiques de prévention, les services disponibles dans 72 pays à travers le monde, et quelques études spécifiques dans des pays, avec des initiatives novatrices pour le renforcement des capacités.

Le plus important événement extérieur a sans doute été le lancement de l'étude de Secrétariat Général de l'ONU sur les violences envers les enfants (www.unicef.ca/childprotection/violencestudy). Cette étude a révélé que la maltraitance des enfants est un phénomène mondial, qui tranche avec les considérations ethniques, sociales,

économiques et géographiques. Plusieurs enfants en sont le plus souvent victimes, de la part des premières personnes chargées de leur encadrement, mais aussi dans les écoles, dans la communauté et les institutions.

L'étude a fait un certain nombre de recommandations parmi lesquelles : la suppression des châtiments corporels. La réponse des pays membres sur le sujet est encore attendue.

L'ISPCAN a contribué à la réalisation de cette étude à travers la participation de deux de ses membres : les Professeurs Desmond Runyan(États-Unis) et Michael Dunne

(Australie), notamment dans l'élaboration des outils de l'enquête et les questionnaires pour enfants, jeunes adolescents, adultes et parents. Ces outils sont disponibles à l'intention des utilisateurs agréés dans le site de l'ISPCAN :

(www.ispcan.org/questionnaires.htm)

Nous avons aussi mené plusieurs activités internes à l'ISPCAN pendant une courte période, à partir de Septembre, grâce à la conjugaison des efforts du nouveau conseil, de la Directrice Exécutive, Mme Kimberly Svevo et du personnel à Chicago.

Nous sommes en passe d'acquérir une capacité organisationnelle pour la quelle nous nous sommes réunis en

Octobre dernier à Chicago. Le but de cet important processus est d'évaluer notre structure et les priorités dans la programmation, en anticipant le développement et l'expansion de notre organisation dans l'avenir, en apportant un appui croissant à nos membres et aux enfants pour lesquels ils travaillent. Nous continuons avec la planification des formations, des conférences et des publications. J'espère rencontrer plusieurs d'entre vous dans les deux années à venir.

Meilleurs vœux
Danya Glaser
Présidente de l'ISPCAN

Election des Conseillers et des Membres du Bureau Exécutif de l'ISPCAN en 2006

Le processus électoral de 2006 a débuté en Septembre 2005, avec un appel aux nominations. Conformément au règlement intérieur de l'ISPCAN, dix neuf (19) candidats ont été nommés, et une courte liste de quatorze (14) candidats a été sélectionnée par le Conseil Exécutif. La période de sélection ouverte le 1^{er} Février 2006, s'est achevée le 30 Avril 2006. Un nombre important de votants s'est exprimé par courrier électronique, et le reste a voté par fax ou par voie postale. Au total, 169 membres de l'ISPCAN originaires de 67 pays ont participé au vote. La liste des membres et le site web de l'ISPCAN ont été mis à contribution, afin de fournir des bulletins de vote et des informations relatives au scrutin. Cette disposition a permis de réduire considérablement le temps imparti pour obtenir des réponses, ouvrant ainsi à tous, un large accès au processus électoral.

Le règlement intérieur de l'ISPCAN prévoit que toutes les informations liées aux résultats des élections soient publiées dans son magazine de liaison the LINK. Les résultats de cette consultation ont été les suivants:

NOMINES	Total des votes	Top 7 Sélectionnés
Kim Oates	116	X
Jenny Gray	84	X
Des Runyan	83	X
Tufail Muhammad	81	X
Gaby Taub	79	X
Irene Cheah	79	X
Joan van Niekerk	77	X
PREFERENCE POUR REMPLIR LES VACANCES AU CONSEIL DE L'ISPCAN		
Ruth Soonets	75	-1
Lisa Fontes	71	-2
Francien Lamers- Winkelman	69	-3
Isabel Cuadros	67	-4
Adib Essali	55	-5
Raisa Lounamaa	51	-6
Adam Tomison	39	-7

Bien que les sept individus qui ont obtenu un grand nombre de suffrages soient élus au Conseil Exécutif pour un nouveau mandat de six ans, à compter de Septembre 2006, les candidats non sélectionnés sont toujours éligibles aux postes qui peuvent devenir vacants au sein du Conseil exécutif. Lors du Congrès de l'ISPCAN, tenu cette année à

York, deux conseillers (le Professeur Déborah Daro des États-Unis, et le Docteur Tilman Furniss d'Allemagne) ont démissionné du Conseil Exécutif. Ces deux départs ont été à l'origine de la sélection de 2 candidats sur la liste des prétendants au poste vacants, ils serviront au Conseil pendant la période correspondante aux mandats restants des démissionnaires. C'est dans cette logique que le Docteur Ruth Soonets (Estonie) servira pendant quatre ans à la place du Professeur Déborah Daro et le Docteur Lisa Fontes (États-Unis), pendant deux ans à la place du Docteur Tilman Furniss.

Il est important de saluer les contributions significatives des conseillers sortants; le Dr Tilman Furniss ; le Professeur Deborah Daro et le Dr Daniel Mbassa Menick (Cameroun) au sein du Conseil pendant leurs mandats. Il faut également saluer l'important travail abattu par le personnel du siège de l'ISPCAN à Chicago, tout au long du processus électoral, le décompte des votes, la vérification et l'envoi des messages et informations à tous les membres.

RESULTATS DES ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF DE L'ISPCAN

A la fin des travaux du Congrès de York, les membres du Bureau Exécutif nouvellement élus par le Conseil Exécutif ont assumé leurs responsabilités pendant leurs deux années de mandats à venir. Le Docteur Danya Glaser a été élue Présidente de l'ISPCAN. Les autres membres élus pour la période 2006 – 2007 sont les suivants :

- Sanphasit Koompraphan (Thaïlande), Président-Elect
- Gaby Taub (France), élue pour un deuxième mandat comme Secrétaire
- Kim Oates (Australie), Trésorier

Il est aussi important de reconnaître le travail effectué au nom de l'ISPCAN par les membres du Bureau Exécutif sortant. Il s'agit: du Docteur Barbara Borner qui a achevé son mandat à la tête de l'ISPCAN; de Mme Gaby Taub qui a été réélue pour un second mandat comme Secrétaire; du Professeur Deborah Daro, ex trésorière; du Dr Danya Glaser qui a rempli ses responsabilités en qualité de Présidente élue, actuellement, elle les assume en tant que Présidente en exercice de l'ISPCAN.

Il est à souhaiter que les prochaines élections de 2008, se déroulent dans le calme. Pour certains membres qui auraient des propositions ou des questions à poser sur l'amélioration du processus, leurs contributions seront les biens venus.

Henry J. Plum J.D.
ISPCAN Parliamentarian/Legal Advisor

Bienvenu à un nouveau partenaire national: le Belarus

Nous sommes heureux de souhaiter la bien venue à l'association **Ponimanie** ("Compréhension") au Programme Partenaire National de l'ISPCAN.

Mission

L'association **Ponimanie** œuvre pour "bâtir un monde sain pour nos enfants par notre contribution professionnelle". La famille, la liberté, la confiance et la responsabilité sont les valeurs fondamentales de l'association.

Expérience

L'association a été créée en 2000 par des universitaires et d'autres personnes intéressées par les problèmes des enfants. L'un des objectifs principaux de l'association est le travail psychologique de prévention avec les enfants, les familles à risques, les pensionnaires et ex-pensionnaires des orphelinats. C'est une Organisation Non Gouvernementales qui travaille en Europe de l'Est.

Programmes

L'une des activités principales de l'Association PONIMANIE est le travail psychologique de prévention avec les jeunes, les familles à risques et les orphelinats. L'association organise des camps/colonies d'été et des séminaires d'adaptation à l'intension des enfants, des professionnels, et des familles. Plus de 620 enfants ont déjà directement profité de cette aide.

L'association mène des recherches au niveau local (en se servant de leurs résultats pour apporter des solutions locales) aussi bien qu'elle adopte des techniques de l'extérieur, publie des manuels pour les professionnels qui travaillent en contact avec les enfants, et diffuse du matériel essentiel dans d'autres pays voisins, qui sont encore en transition de l'ancienne Union Soviétique.

L'Association PONIMANIE a participé à l'étude des Nations Unies sur la violence envers les enfants 2005 – 2006, et à d'autres projets internationaux de recherche. Elle a établi un partenariat avec l'UNICEF en 2001- 2003 et en 2005 – 2006 dans la création du Réseau National "ONG-UNICEF Pour et Avec les Enfants". Elle a organisé des rencontres nationales et internationales au niveau régional, dans le domaine de la protection de l'enfance.

Quatre livres et une monographie ont été publiés et distribués aux professionnels par les soins de l'association. Le travail de PONIMANIE a été inséré dans le système d'aide de l'Etat aux enfants qui vivent dans les orphelinats. Ce système a été mis sur pied par le Ministère du Travail et de la Protection Sociale de Belarus.

L'Association PONIMANIE offre une structure qui rassemble des

experts nationaux et internationaux sur la désinstitutionnalisation des enfants des orphelinats, et la prévention de la maltraitance des enfants. Cette structure est composée de membres de l'ISPCAN; de membres de la Société Belarusse de Psychologie; de professeurs; et de praticiens cliniciens.

Structure de l'Association

L'Association est composée de la manière suivante: 1 Président du Conseil - Mr Andrey Makhanko; 1 Directeur Exécutif; 1 Directeur de Programmes; 1 Conseiller; 1 Chargé des Affaires Scientifiques; 1 Directeur Adjoint de Programmes. Chaque poste est occupé pour un mandat de 5 ans renouvelable. PONIMANIE a une antenne en Ukraine. L'antenne de Lituanie est

actuellement en train d'être mise sur pied.

Pour plus d'informations :
ONG Internationale "Ponimanie"
Site Web : www.ponimanie.org

Richard Roylance
Chargé de Contact Partenaire
National ISPCAN

Formation des Formateurs sur l'élaboration des outils de Base pour la Protection des Enfants contre la maltraitance en Serbie

Un programme d'affinement des outils et une session de formation des formateurs ont été mis sur pied en Serbie, afin donner des enseignements de base sur la prévention de la maltraitance des enfants, et la gestion de tous ceux qui travaillent en contact avec les enfants.

Cette initiative faisait partie d'un vaste projet monté par l'UNICEF, qui avait pour objectif d'améliorer les compétences et les aptitudes des professionnels des sept municipalités, à la reconnaissance, au traitement et au signalement des cas de maltraitance envers les enfants. Le projet a été conjointement mis sur pied par le Programme de Protection de l'Enfant de l'UNICEF à Belgrade, l'Institut de Santé Mentale de Belgrade et l'ONG DamaD de Novi Pazar, avec le soutien d'un consultant international de l'UNICEF, d'un expert en matière de protection de l'enfance, du Professeur Lynch, des experts locaux de l'UNICEF et des principaux intervenants des municipalités.

Emploi du temps

- Octobre 2003 – le projet a démarré avec la première d'une série d'ateliers de formation pour les professionnels.
- 2003/2004 - Sensibilisation des représentants du secteur public et des ONG sur l'importance de la protection des enfants contre la maltraitance.
- Mai 2004 – Conférence régionale organisée à l'intention des décideurs et les gestionnaires des services
- Formation d'un groupe de 20 professionnels ayant participé aux formations et qui sont engagés à travailler ensemble afin de développer les matériels de formation.
 - ✓ Une formation de base pour tous les professionnels travaillant en contact avec les enfants et les familles ("Savez vous comment agir face à un cas de maltraitance d'enfant ?") a été développée, afin de favoriser la rencontre entre les professionnels et les enfants, et leur donner une assurance dans la reconnaissance et la réponse à donner face à un cas potentiel de maltraitance.
- Août 2004 – Formation de base dispensée à un groupe de professionnels pendant plus de trois jours
 - ✓ Recherche quantitative menée avec la participation des enfants, afin d'obtenir leurs opinions sur la maltraitance.
 - ✓ Dans la première partie, les participants ont tablé sur les techniques de présentation, de facilitation et de pratiques interactives. Dans la seconde partie, les présentations en Power Point et les remarques faites aux formateurs ont été discutées et le feedback assuré.
 - ✓ Les matériels ont subi des modifications à la lumière du feedback
- Septembre/Novembre 2004 – Les formateurs (en pair) ont choisi une moyenne de 3 formations pilotes dans chacune des 7 municipalités avec des professionnels travaillant dans les jardins d'enfants, les écoles, les centres sociaux, les services de police et de santé. Ils ont utilisé des matériels en les adaptant en fonction de leurs propres circonstances.
- Décembre 2004 – Réunion de synthèse des formateurs pour échange d'expériences et leçons tirées, afin de relever les pour le travail avenir.
 - ✓ En parallèle, développement des activités de sensibilisation des professionnels et du public; montages de documents d'information/brochures et posters
 - ✓ 31 Décembre 2004 – Fin de la première phase
 - ✓ Janvier/Mars 2005 – Appui aux formateurs dans l'élaboration d'un autre cycle de formations de base
- Février 2006 – Début de la deuxième phase du projet, en guise de réponse à la demande d'aide à l'organisation des cycles de formation de base à venir
 - ✓ Réunions de supervision planifiées sur l'évaluation du travail des formateurs et le traitement des cas individuels

- ✓ Planification pour d'avantages d'appuis institutionnels et de plaidoyers, de travail en réseau et appels de fonds, afin d'assurer la durabilité du projet

Résultats:

Le processus a connu un éminent succès grâce aux efforts de tous ceux qui étaient impliqués dans la mise en œuvre des formations de base, la formation des formateurs et à l'évaluation continue. L'implication de l'UNICEF a apporté un appui et une grande crédibilité au projet. La préparation du plaidoyer et la sensibilisation des autorités et des institutions locales ont été déterminants.

A la formation des formateurs, un accord a été trouvé sur le public cible, les objectifs de la formation, la durée des sessions, etc. Le suivi assuré des participants sur les matériels de formation, aussi bien que sur ceux reçus pendant les réunions successives de synthèses, a été utilisé afin de sortir un aperçu des matériels. Les versions finales se rapportant à la demande locale ont été produites après plusieurs essais et révisions.

A présent, le contenu de la formation disponible pour utilisation à travers tout le territoire est composé de:

- Formation de base (Option : PowerPoint diapositives/Affiche)
- Informations des formateurs : Explication du contenu et de la pensée de la formation de base
- Lettre d'introduction au Responsable du Service
- Brochures avec des informations de référence locales (Services de Protection de l'Enfance)
- Fiches d'évaluations pour les participants et les formateurs
- Réponses aux Questions Difficiles
- Lectures supplémentaires recommandées
- Choix d'études de cas
- Guide pour formateur – Présentation, facilitation, techniques interactives, organisation de la formation.

Avec l'engagement des formateurs locaux, l'UNICEF et les consultants locaux et internationaux, le projet est toujours en cours. Seuls, une approche multisectorielle et un rappel constant du problème de la maltraitance des enfants peuvent créer un environnement dans lequel les enfants peuvent être protégés contre la violence, ou recevoir une aide et des soins adéquats.

Pr Dr Margaret Lynch

Professeur Emérite au Collège Communautaire Pédiatrique Kings - Londres

Consultant à l'UNICEF

Dr Silvia Koso, MPH Faculté de Médecine de l'Université de Belgrade

Consultant à l'UNICEF

Pour les Outils de Formation de l'ISPCAN, visitez le site: <http://www.ispcan.org/itpi/materials.htm>

Entretien avec Mme Gaby Taub, Secrétaire Générale de l'ISPCAN

Q : Comment vous vous êtes intéressée pour la première fois à la maltraitance des enfants ?

Je me suis intéressée à la maltraitance des enfants à travers l'ISPCAN. En 1978, j'ai commencé à travailler dans une agence des services de protection de l'enfance appelée Secours aux Enfants, basée à Paris – France. Ma première expérience professionnelle s'est faite dans le travail psychiatrique social, et ensuite dans la formation au travail social. Mais j'étais nouvelle dans les services de protection de l'enfance. Quand j'ai appris que l'ISPCAN était en train d'organiser un Congrès International à Londres, j'ai saisi cette opportunité pour connaître d'avantage mon nouveau centre d'intérêt.

Cette participation a été une très importante expérience pour moi, car elle m'a permise de réaliser que d'autres professionnels commençaient à peine de conceptualiser et de théoriser leur pratique. A cette époque, le terme "Child Abuse and Neglect" était pratiquement inconnu en France, mais les délégués de France, motivés après le Congrès de Londres ont continué à se rencontrer. C'est à la suite des ces rencontres fortuites que l'Association Française

d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM) a été créée en 1979.

Q : Avez-vous observé des changements majeurs depuis votre entrée dans le domaine ? Si OUI, donnez un exemple.

Il y a eu de nombreux changements depuis mon entrée dans le domaine. C'est le résultat d'une masse croissante et solide de connaissances. Notre approche en matière de maltraitance des enfants est devenue de plus en plus professionnelle et d'avantage efficace. La prise de conscience du public a énormément augmenté.

Néanmoins, si j'avais à relever un changement majeur, ce serait notre reconnaissance grandissante de l'ampleur du phénomène. De la définition restreinte centrée sur la violence intrafamiliale, nous avons été amenés à considérer la violence institutionnelle, l'abus sexuel, le travail des enfants, la traite des enfants, et leur utilisation dans la guerre comme des formes de maltraitance, traçant ainsi la voie pour plus d'efforts complets, avec une attention sur la détection, le traitement et la prévention.

Q : Quels sont les principaux problèmes rencontrés par les enfants en France, en rapport avec leur protection ?

En France les enfants font actuellement face à plusieurs problèmes en rapport avec la protection de l'enfance. Non seulement ils continuent à être victimes de la violence familiale, mais ils sont aussi assujettis à la maltraitance à l'intérieur du système scolaire, et à l'intérieur de leurs communautés. On note de la part des pouvoirs publics, le manque de volonté à reconnaître et à s'attaquer à ces formes insidieuses de maltraitance.

Pendant des années, la France a réalisé d'énormes progrès en termes d'amélioration de la détection, du traitement et de la prévention de la maltraitance. Toutefois, beaucoup restent encore à faire pour réserver un accès égal aux services à tous les enfants, indépendamment de leur lieu de résidence et de leur situation administrative.

Q : Que pensez-vous que les plus grands défis sont ceux rencontrés par les professionnels de France, dans la gestion des problèmes liés à la maltraitance des enfants, par rapport à leurs collègues des autres pays ?

La France est un pays relativement compliqué en matière de sensibilisation sur la maltraitance des enfants. A présent, grâce au travail des médias, une grande partie de la population en France a au moins une connaissance théorique sur la maltraitance des enfants et sur les mesures nécessaires à prendre, face à un cas présumé de maltraitance. Cependant, les médias ne sauraient être une source fiable de dénonciation de cas avérés de maltraitance et les gens ont tendance à avoir soit une opinion dramatique et sensationnelle de la maltraitance des enfants, soit une idée superficielle sur sa profondeur et son ampleur.

Je dirai que l'un des défis majeurs auquel les professionnels font face, est de s'assurer que les médias et le grand public ont une approche réaliste et emphatique face aux enfants victimes et leurs familles. Ceci aura pour conséquences, l'accès progressif à la base de données sur le sujet, et la collaboration avec les médias, dans l'intérêt supérieur des enfants.

Q : S'il vous était donné d'améliorer en premier un aspect de la politique de protection de l'enfance en France, quel changement apporteriez vous ?

En ma qualité de Représentante à Paris de Children's of Ombudsman France, j'ai essayé d'attirer l'attention du public sur le fait que, tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes avantages quant à l'accès aux services de protection. Il est inadmissible que dans un pays doté de connaissances, de techniques et de ressources financières, la situation administrative ou le lieu de résidence de l'enfant soit un critère de sélection pour qu'il bénéficie d'un droit de protection appropriée.

Q : En votre qualité de Secrétaire, comment entrevoyez-vous les programmes d'éducation de l'ISPCAN dans les cinq années avenir ?

Je vois les programmes d'éducation de l'ISPCAN se répandent progressivement et atteindront de plus en plus de monde dans différents endroits. Ses efforts continus de formation des formateurs dans de nombreuses régions du monde sont importants, dans la mesure où ils permettent aux pays en développement de former leurs professionnels sur la base de leurs propres besoins.

Q : Selon vous, qu'elle est dans l'ensemble la principale force de l'ISPCAN ?

La principale force qui caractérise l'ISPCAN c'est sa multidisciplinarité, son approche complète dans la prévention de la maltraitance des enfants. Le commun engagement et le travail en équipe sont nos principaux atouts.

Q : Quelles selon vous ont été les grandes réalisations de l'ISPCAN en matière d'éducation en 2006 ?

Selon mon opinion, la plus grande réalisation de l'ISPCAN a sans doute été la diversité de ses activités d'éducation : les Congrès, les Conférences Régionales, les séminaires de formation à travers le monde, les masters classes et les forums des pays en développement, site-web, listserv, et les publications. En mettant à disposition ce large spectre de possibilités, nous répondons aux attentes des professionnels telles qu'elles arrivent à tous les niveaux.

J'aimerais remercier tous les membres de l'ISPCAN de m'avoir donné l'opportunité d'apporter ma contribution au fonctionnement de cette organisation exceptionnelle.

**Gaby TAUB, MSW,
I Secrétaire de l'ISPCAN
Correspondente Territoriale de Children's Ombudsman
of France**

L'ISPCAN développe des outils de recherche pour l'Etude des Nations Unies sur la Violence envers les Enfants

Avec le concours de l'UNICEF, l'ISPCAN a mis sur pied des questionnaires et des guides d'entretien en vue de la collecte des données sur l'ampleur et la gravité du phénomène. Le projet a été conjointement entrepris par l'Etude du Secrétaire Général de l'ONU sur la Violence envers les Enfants, le HCR, l'OMS, l'UNICEF et conduite par des ONG, des gouvernements et des professionnels internationalement reconnus.

Les outils ont été conçus pour rassembler des informations dans trois domaines:

- l'entretien avec les parents, qui permettra d'évaluer le degré d'exposition de l'enfant à la violence domestique;
- l'explication de l'adolescent pour les adultes qui ont récemment acquiert leur autonomie;

- Un instrument complémentaire pour les enfants de plus de 11 ans;
Ces dispositifs proposent une méthode précise et plus représentative de la réalité dans le reportage de toutes les formes de violence envers les enfants. La mise sur pied des instruments de recherche qui pourront évaluer la maltraitance des enfants est un important outil dans la prévention universelle du phénomène, qui aboutira sur la promotion des politiques et programmes de protection de l'enfance, et l'adaptation des formations pour l'éducation professionnelle générale et continue.

Les outils sont disponibles dans le site de l'ISPCAN au www.ispcan.org. Pour recevoir une copie de ces outils, il suffit de remplir la fiche disponible dans le site. Les professionnels peuvent utiliser ces outils, à la seule condition d'accepter :

- l'utilisation de ces outils dans un sens culturel convenable qui soit aussi sensible aux besoins de l'enfant.
- De soumettre le questionnaire à un professionnel nationalement reconnu, pour une critique éthique dans les pays où l'étude est conduite.
- Partager avec l'ISPCAN le rapport des conclusions de l'étude

Le développement d'un questionnaire d'autoévaluation d'un enfant en matière de maltraitance est souvent controversé. Les enfants n'ont pas la perception nécessaire pouvant leur permettre de classer certains événements considérés comme abusifs. La participation de l'enfant dans la recherche implique régulièrement le consentement des parents, alors que les adolescents pourraient ne pas avoir l'expérience ou le niveau requis pour donner un consentement éclairé. Il est important d'établir les conséquences du consentement, dans la mesure où la révélation d'un cas de maltraitance peut résulter du retrait de la victime de son domicile, ou des poursuites pénales engagées contre ses parents. Il est difficile à un enfant d'évaluer les avantages potentiels et la qualité de la recherche qui est conduite par le chercheur. Pendant que la collecte des données auprès des enfants connaît des restrictions et des limites au niveau éthique, les enfants constituent des sources incomparables d'information en ce qui concerne la maltraitance dans les domiciles, dans les cadres scolaires ou institutionnels.

Des parties importantes dans le processus de développement du questionnaire ont été consacrées à l'élaboration de la procédure Delphi qui a impliqué dans la révision des outils plus de 100 professionnels de différents pays, les tests de terrain de ces questionnaires dans 9 pays, l'analyse des données et l'ajustement final de questionnaires et des guides de recherche.

Les questionnaires des parents et des adolescents ont subi des tests de terrain dans les pays suivants: la Colombie, la République Démocratique du Congo, l'Egypte, l'Inde, le Kirghizstan, le Liban, la Malaisie, la Malaisie et la Russie. Les questionnaires des enfants ont subi des tests de terrain en Colombie, en Inde, en Russie et en Icoqlan et le test sera complété en Octobre 2006.

Les questionnaires ont été traduits en plusieurs langues et les raffinements ont été faits sur la base du feedback des traducteurs. A ce jour, les instruments ont été traduits en Arabe, en Français, en Indou, en Malais, en Marathi, en Russe, en Espagnol. Au stade final, les instruments seront disponibles dans d'autres langues locales.

Le rapport préliminaire sur le sujet est publié dans le Journal International: Child Abuse and Neglect. Ce projet a été conduit par le Dr Desmond Runyan de l'Université de Caroline du Nord (Etats-Unis), en qualité de Représentant Spécial du Sous-Groupe des ONG sur l'Etude des Nations Unies sur la Violence envers les Enfants, assisté du Dr Adam Zolotor de l'Université de Caroline du Nord. Le projet a été coordonné par le Dr Michael Dune de l'Université de Technologie de Queensland en Australie, M Gopalan Balagopal, Premier Conseiller Protection de l'Enfance à l'UNICEF et le personnel mis à la disposition pour le suivi du projet.

Les tests sur le terrain ont respectivement été coordonnés dans chaque pays par: Clemencia Ramirez de Colombie, Dipty Jain de l'Inde, Randa Youssef d'Egypte, Marcel Tshibangu RD Congo, Helga Rúna Péturs d'Icoqlan, Nurgul Mamyrova et Inna Andreeva de Kirghizstan, Bernard Gerbaka du Liban, Sham Kasim de Malaisie et Elena Volkova de Russie. Le soutien de l'ISPCAN à ce projet a été apporté par Mme Kimberly Svevo et George Palamattam.

George Palamattam, MSW, Ed.D.
ISPCAN Training Projects Officer

Les Enfants de la Rue en Egypte

En Égypte, la législation et la politique relatives au phénomène des enfants de la rue demeurent essentiellement répressives. Les enfants de la rue sont considérés comme des délinquants qui menacent l'ordre social. En général, la société considère les délinquants et les enfants de la rue comme une peste qui peut être traitée par la détention ou l'emprisonnement.

Informations générales

- L'Egypte compte environ 78,9 million d'habitants en 2006, avec un tiers de la population ayant moins de 15 ans, et 45% ayant moins de 19 ans.
- 23% de la population manque de moyens pour satisfaire aux besoins minimums nourritures et autres besoins de base. 53% vivent avec moins de 2 dollars américains par jour.
- Le taux net de scolarisation au niveau primaire en 2003-2004 était de 85.73 hommes et 85.69 femmes.

Plusieurs études ont démontré que le faible niveau de la qualité des enseignements est la première cause de la déscolarisation. En plus, c'est la première cause derrière le travail des enfants.

- Le nombre total des enfants travailleurs entre 6 et 14 ans est de 2,768,165 soit 20,52% de ce groupe d'âge. 83,9% des enfants travailleurs sont scolarisés (nous devons prendre avec prudence ce pourcentage élevé; ces enfants peuvent être régulièrement inscrits à l'école, mais n'y vont pas actuellement). Seulement 27% d'enfants travailleurs sont des filles.

L'article 94 de la loi de l'enfant de Décembre 1996 stipule que: "La responsabilité ne peut être proclamée si l'enfant n'a pas atteint l'âge de 7 ans". Cet âge à la quelle la responsabilité de l'enfant peut pour la première fois être évoquée et présentée au juge des délinquants. Plusieurs pays fixent un âge plus élevé, à l'exemple de la Tunisie (13 ans) et Colombie (12 ans)

Malgré l'absence de données, plusieurs indicateurs socioéconomiques montrent que le phénomène des enfants de la rue prend de l'ampleur, surtout dans les grandes métropoles. On estime que 25% des enfants de la rue ont moins de 12 ans et 66% ont entre 13 et 16 ans. Le Bureau des Nations Unies Contre le Crime et la Drogue a mené une évaluation rapide de la situation des enfants de la rue dans deux grandes cités égyptiennes: le Caire et Alexandrie. La pauvreté, la dislocation des familles et la maltraitance des enfants ont semblé être les premières causes du phénomène des enfants de la rue. "Quatre vingt pour cent des enfants sont exposés à la menace réelle ou constante de maltraitance de la part de leurs employeurs, aux traitements hostiles et humiliants des membres de la communauté, et de leurs pairs. Ils sont ignorants quant à leur santé, leur hygiène, leur nutrition et manquent de services pour leur protection.

Les enfants la rue sont une sous population mal nourrie qui subsiste dans un régime inadéquat. Ils sont analphabètes (70% de l'échantillon était sortis du système scolaire, 30% n'avaient jamais mis pied à l'école), et vivent aux moyens de petites tâches, mendient ou volent". Ce genre de "travaux" sont en pratique réprimés par la loi de Décembre 2006, qui soulève la préoccupation du Comité des Nations Unies pour le Droits des Enfants.

Dans une étude conduite par l'Université Américaine en Egypte," sur un total estimé à 93 000 enfants de la rue, plus de 80% sont sexuellement exploités, surtout dans prostitution et la pornographie".

Il s'impose un grand besoin de discussion sur le rôle de la police, et l'identification des mécanismes de contrôle et de sanction de ceux qui feraient une utilisation abusive de leur pouvoir. A cet égard, nous aimerions seulement reprendre sans commentaire la déclaration des enfants de la rue lors de la Conférence de la Coalition des ONG, en décrivant leur situation: "Nous sommes très mal traités dans les commissariats de polices, avec des mouvements constants et sans cesse de commissariats en commissariats, jusqu'à ce que nous soyons finalement libérés".

Ce problème ne saurait être abordé sans la mise sur pied de la politique complète, qui s'attaque aux aspects économiques et sociaux des difficultés rencontrés par les enfants à risque et leurs familles. Au même moment, il y a un besoin urgent de création d'un mécanisme indépendant de contrôle et de protection des droits de l'enfant qui pourrait sérieusement réprimer toute violation des ces droits.

Essam Ali
Consultant en Droits de l'Enfant, Egypte

Les Récipiendaires des distinctions de l'ISPCAN 2006

Tous les deux ans, à l'occasion de chaque congrès international, l'ISPCAN reconnaît les individus et les organisations qui se sont distingués par leur contribution substantielle à la prévention de la maltraitance des enfants. Les bénéficiaires des ces distinctions spécifiques pour l'année 2006 sont les suivants:

C. Henry Kempe Lecturer - Dr. Jaap Doek (Pays Bas).

La distinction de Kempe Lecturer a été décernée pour la première fois en 1986 pour récompenser une particularité majeure des Conférences Internationales de l'ISPCAN. A l'exemple du Dr Kempe, la personnalité sélectionnée pour prononcer la conférence Mémorial doit non seulement avoir apporté des contributions significatives au bien être des enfants, mais aussi avoir fait preuve d'expériences en matière d'enseignement. Le thème principal de la conférence du Dr Doek au Congrès

International de 2006 était intitulé: « La responsabilité du professionnel dans la protection des droits de l'enfant, appuyée par le Comité des Nations Unies pour le Droits de l'Enfant ».

C. Henry Kempe Awardee - Dr. Fu-Yong Jiao (Chine).

Cette récompense établie en 1986 vise à apporter une visibilité internationale aux réalisations des jeunes professionnels ou organisations, qui travaillent dans le domaine de la maltraitance des enfants. Elle vise aussi à les assister dans leur travail, afin de donner une inspiration aux autres. La récompense a été attribuée au Dr Jiao pour la création d'un premier centre de prévention de la maltraitance des enfants à Xi'an –Chine.
Multidisciplinary Team Awardee - Dr. Naeem Zafar (Pakistan) and Dr. Bragi Gudbrandsson (Iceland).

Depuis 2004, cette récompense est décernée en guise de récompense de l'équipe multidisciplinaire qui a fait des progrès substantiels dans le traitement ou la prévention de la maltraitance dans sa communauté locale. Le Dr Zafar a présenté des travaux sur « L'initiative du comité de protection hospitalière au Pakistan » et sur « La vulnérabilité des enfants au VIH/SIDA à Lahore – Pakistan ». Le Dr Gudbrandsson a présenté un travail sur « La construction des ponts: la maison islandaise des enfants et le model CAC en Europe » et « Les droits des enfants et les enfants en institutions résidentielles en Europe ».

Distinguished Career Awardee - Dr. Harendra de Silva (Sri Lanka).

Cette distinction récompense les efforts d'un éminent professionnel pour son dévouement, son expertise et ses contributions dans le domaine de la maltraitance des enfants. Le Dr Harendra de Silva est fondateur et président de l'Autorité de Protection Nationale de l'enfance de Sri Lanka. Il a conduit plusieurs études pionnières sur la problématique de la maltraitance des enfants. La présentation du Dr de Silva était intitulée: « Pourquoi les enfants et les jeunes sont ils préférés lors des recrutements par rapport aux adultes? »

Distinguished Service Awardee - Dr. Priscilla Lui (Hong Kong).

Il est décerné en guise de récompense à un individu pour son engagement et son dévouement à l'ISPCAN ou à une organisation nationale, partenaire de l'ISPCAN.

Mme Priscilla Lui est la Directrice de Against Child Abuse (ACA), partenaire national de l'ISPCAN à Hong Kong, spécialisé dans les conseils et les études de travail, l'éducation du public, la formation professionnelle et le plaidoyer, les délibérations gouvernementales et le travail avec les médias.

Presidential Scholar Awardee - Dr. Jingqi Chen (China).

La récompense Présidentielle de 2006 a été décernée au Dr Jingqi Chen qui a conduit une recherche novatrice de terrain sur la maltraitance des enfants en Chine, ce qui a conduit à une reconnaissance officielle du phénomène. Le travail du Dr Chen offre un excellent exemple de dévouement et d'effort qui est souhaité dans la protection des enfants et qui leur donne l'opportunité de grandir sain et fort. La présentation du Dr Chen était intitulée: « Une étude rétrospective des punitions corporelles par les maîtres d'écoles en Chine » et « l'Impact de la Prévention des Abus Sexuels sur la connaissance et les techniques des élèves du niveau 3 de l'école élémentaire de la ville de Fuxin, Chine ».

Le Premier récipiendaire de l'ISPCAN Presidential Scholar Award (2004) a été le Dr. **Sarah Asad Ullah** du Pakistan.

Alexander Poleshchuk

Responsable des Services de gestion Membres –ISPCAN

Encouragement de l'ISPCAN a l'adoption des modèles de bonnes pratiques

L'ISPCAN est intéressée par la collecte de modèles de bonnes pratiques dans les domaines de politique, des mécanismes essentiels, des services et systèmes, de la documentation, des manuels, des procédures et protocoles y relatifs.

Nous vous encourageons à partager quelques expériences des matériels suivants, avec vos autres collègues de l'ISPCAN à travers le monde :

- Analyse situationnelle / études de terrain sur la maltraitance des enfants ;
- Politique et législation en matière de maltraitance des enfants ;
- Les systèmes (Identification, rapport, évaluation et mécanisme de la maltraitance) ;
- Cadre national de travail / Plans d'action

Pour information et soumission, bien vouloir nous contacter à exec@ispcan.org

Récompense des Membre Honoraires de l'ISPCAN: Appels à candidatures aux nominations

Les fiches de candidatures et les nominations pour les pays en développement au poste de membre honoraire de l'ISPCAN pour la période 2008-2009 sont actuellement ouvertes. Ces candidatures sont étendues aux professionnels originaires des pays en développement, qui mènent des actions dans le domaine de la prévention de la maltraitance des enfants. Chaque année, 25 professionnels sélectionnés reçoivent cette distinction. Pendant deux ans, les récipiendaires auront droit à tous les avantages accordés par l'ISPCAN y compris une souscription au journal international Child Abuse and Neglect. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 15 Juin 2007. Les demandes de soumission sont disponibles en ligne au: <http://www.ispcan.org/awards.htm>

Pour plus d'informations, bien vouloir visiter notre site www.ispcan.org/awards.htm ou écrire à membership@ispcan.org

ISPCAN, 245 W. Roosevelt Road, Building 6, Suite 39, West Chicago, IL 60185 U.S.A. Tel: 1 (630) 876.6913 Fax: 1 (630) 876.6917 E-mail: ispcan@ispcan.org Website: www.ispcan.org
--